

AUTORITÉ INTERNATIONALE DES FONDS MARINS

Assemblée



Distr.

LIMITÉE

ISBA/4/A/L.9

13 octobre 1998

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

AUTORITÉ INTERNATIONALE DES FONDS MARINS
Troisième partie de la quatrième session
New York, 12 et 13 octobre 1998

PROJET DE DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE RELATIF AU BARÈME DES
CONTRIBUTIONS DES MEMBRES DU BUDGET ADMINISTRATIF DE
L'AUTORITÉ INTERNATIONALE DES FONDS MARINS POUR 1999

Amendement proposé par la délégation de la Fédération de Russie
au document ISBA/4/A/L.7 du 27 août 1998

Page 1, paragraphe 1

À la fin du paragraphe, ajouter

"Autorise également le Secrétaire général à réviser le barème
établi des contributions pour 1998, sur la base du barème utilisé pour
le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour 1998."
